



**CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL  
LIEU-DIT «Les Prés de Saint-Martin»  
34110 FRONTIGNAN**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Maitre d'ouvrage :**  
**RS PROJET CRE4**  
ZAC des Champs de Lescaze  
47310 ROQUEFORT

**PC4**

**notice décrivant le terrain et présentant le projet**  
[Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]

## 1- ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Il s'agit d'un site dégradé correspondant à une ancienne installation de stockage de déchets non dangereux, au Sud de la commune de Frontignan.

Le terrain présente une pente régulière vers le Sud, il s'agit de remblais d'enfouissement. La végétation arbustive basse recouvre le site sans aucune végétation remarquable à conserver sur l'emprise de la centrale photovoltaïque.

Les abords proches sont constitués par une zone pavillonnaire dense au Nord, le canal du Rhône à Sète sépare en limite Est le parc photovoltaïque du dépôt de produit pétrolier de Frontignan. Au Sud un étang et à l'Ouest en entrée de site, la déchetterie et quelque terrain agricole.

## 2- PRESENTATION DU PROJET

### a. Aménagement prévu pour le terrain

La cote altimétrique du terrain naturel ne sera pas modifiée. En effet, le maître d'ouvrage ne prévoit pas de travaux de terrassements dans le but de modifier celle-ci. Les structures supports des panneaux étant réglables, elles évitent ainsi les travaux de décaissement. Les tables sont fixées sur des longrines béton posées à même le sol. Les postes de transformation seront eux aussi posés sur une base lestée, seul le poste de livraison (hors dôme) nécessite un léger terrassement. Les réseaux de câbles électriques seront posés dans des chemins de câbles capotés et lestés.

### b. Choix retenus pour l'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la construction nouvelle

L'ensemble des panneaux photovoltaïques seront mis en place sur des structures fixes. L'électricité produite par l'ensemble du projet sera injectée au réseau et vendue à un fournisseur d'électricité. Chaque structure comportera le même nombre de panneaux photovoltaïques qui correspond au nombre de modules connectés en série. L'orientation et l'inclinaison de ces structures ont été déterminées afin d'optimiser la production d'électricité. Pour cette raison, les structures (donc les panneaux photovoltaïques également) sont orientées plein Sud.

Les structures (que l'on appelle également « tables ») sont fixées sur des longrines en béton armé posées à même le sol. Cette technique permet de ne pas devoir creuser de fondations. Les tables sont disposées linéairement et l'ensemble des rangées sont espacées de manière à limiter l'ombrage qu'elles provoquent sur celles situées à côté d'elles.

### c. Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

La clôture sera implantée sur le pourtour de la zone d'implantation du champ photovoltaïque afin d'en interdire l'accès au public. Elle sera rigide et composée d'un grillage plastifié (hauteur 2m). L'ensemble sera soutenu par des poteaux métalliques. Un portail fermera l'ensemble et disposera d'un accès pompier.

Le poste de livraison sera implanté proche du portail d'entrée hors du dôme de l'ancienne décharge, accessible depuis l'extérieur du site.

Il abritera les cellules de protection, de comptage et de raccordement au réseau public, ainsi que le dispositif de coupure générale du site, c'est un élément maçonné de type industriel habillé d'un bardage bois vertical.

Un système de vidéosurveillance est prévu afin de sécuriser l'ensemble du site.

Des voies de circulation sont prévues tout autour du site ainsi qu'à l'intérieur.

Le SDIS aura accès via sa piste aux organes PTR/onduleurs en périphérie du dôme. L'étude des risques et préconisations du SDIS font partie intégrante de l'étude d'impact.

Une réserve souple d'incendie de 120m<sup>3</sup> sera mise en place en entrée du Parc.

#### d. Matériaux et couleurs des éléments constituant le projet

Pour les structures :

- Ossature métallique de teinte aluminium clair lestée sur longrines béton.

Pour les panneaux photovoltaïques :

- Cadres métalliques de teinte gris clair acier
- Cellules photovoltaïques de couleur bleu foncé RAL 5002 surmontées par un vitrage transparent non réfléchissant

Pour les locaux transformateurs:

- Murs maçonnés, avec grilles et portes métalliques de teinte sable RAL 1015
- Onduleurs : ensemble teinte grise (RAL 7035)
- Toiture terrasse béton

Pour le Poste de Livraison:

- Murs maçonnés habillés de bardage bois vertical, avec grilles et portes métalliques de teinte sable RAL 1015
- Onduleurs : ensemble teinte grise (RAL 7035)
- Toiture terrasse béton

#### e. Traitement des espaces libres

Ceux-ci correspondent aux espaces résiduels après l'implantation des structures.

Ces espaces seront enherbés, la végétation sur les allées de circulation sera broyée.

Une bande paysagère composée d'essence locale de 10m à 15m en concertation avec le comité de suivi qui sera mis en place (voir étude d'impact) sera plantée entre la centrale photovoltaïque et la zone pavillonnaire limitrophe le long du chemin existant au Nord, Nord-Ouest.

#### f. Organisation et aménagement des accès

L'accès au site est existant depuis le chemin des Près Saint-Martin, le projet s'inscrit sur l'ancienne ISDND. Seul le pourtour de la centrale photovoltaïque sera protégé par la clôture. L'accès disposera d'un portail afin de sécuriser le site comportant un système d'ouverture validé par le SDIS. Depuis cet accès, la circulation se fait sur des voies internes, situés en périphérie et à l'intérieur du site.